

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 MARS 2007 à 20 HEURES 30**

L'an deux mil sept, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORET-FOUESNANT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond PERES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de M. Jean KERGOAT *qui a donné procuration* à M. Gérard DE LUCA, M. Rolland TEURNIER *qui a donné procuration* à M. Jean-Yves TRESSARD, Mme Valérie RIGOT, M. Marc COQUEBERT de NEUVILLE, absents excusés.

**ASSISTAIT** à la séance le Receveur-Percepteur Municipal Monsieur Joël LE DANTEC

Monsieur David RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21/02/07**

Le compte rendu du 22 février 2007 est approuvé *à l'unanimité*.

### **II - FINANCES**

#### **2.2. - Compte de gestion 2006**

Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2006 dressé par le Receveur, (*édition détaillée par budget*) accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2006 au 31 Décembre 2006,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**2.2. - Comptes administratifs 2006 - Commune - Eau - Assainissement – Pépinière d'Entreprises – Lotissement communal**

Monsieur Gildas LE BERRE, Maire-Adjoint chargé des Finances, *désigné par le Conseil Municipal*, Président de séance lors du débat des comptes administratifs 2006, après lecture des budgets, **propose au vote de l'assemblée** les comptes administratifs du budget 2006 dressés par Monsieur Raymond PERES, Maire, qui se retire au moment du vote.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité,**

✓ *donne acte* de la présentation faite des comptes administratifs résumés ainsi que suit :

**COMMUNE :**

<b><u>Section Fonctionnement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	
Dépenses	2 444 289	2 060 490.65	
Recettes	2 444 289	3 067 187.39	
Excédent		1 006 696.74	
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	1 950 097	1 490 020.31	420 500
Recettes	1 950 097	1 322 462.67	79 999
Déficit		167 557.64	
Déficit			343 501
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			343 501
Excédent		839 139.10	

**EAU :**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	
Dépenses	130 247	83 132.66	
Recettes	130 247	126 056.06	
Excédent		42 923.40	
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	767 914	327 086.23	378 600
Recettes	767 914	496 339.83	209 400
Déficit			169 200
Excédent		169 253.60	
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			
Excédent		212 177.00	169 200

**ASSAINISSEMENT**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	
Dépenses	602 281	532 528.18	
Recettes	602 281	591 400.63	
Excédent		59 142.45	
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	351 993	202 710.21	24 000
Recettes	351 993	298 748.25	4 000
Déficit			20 000
Excédent		96 038.04	
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			20 000
Excédent		155 180.49	

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE LOC AMAND :**

<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	
Dépenses	5 249	2 499.64	
Recettes	5 249	2 499.64	
Excédent			
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	5 249	2 499.64	0
Recettes	5 249	5 249.03	0
Déficit			
Excédent		2 749.39	
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			
Excédent		2 749.39	

**SPANC :**

<b><u>Section d'exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	
Dépenses	21 800	4 231.11	
Recettes	21 800	4 313.79	
Excédent			
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			
Excédent		82.68	

**OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	138 247	130 795,19	0
Recettes	138 247	130 786,19	0
Déficit		9,00	
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	2 704,97	2 695,97	0
Recettes	2 704,97	2 704,97	0
Excédent		9,00	
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>		0	

*Le Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme a approuvé le compte administratif 2006 lors de sa séance du 28 février 2007.*

*Il est précisé qu'il a été versé au budget de l'Office en 2006 une subvention d'exploitation du budget communal pour un montant de 8 808,33 €.*

## **2.3. - Affectation des résultats de l'exercice 2006**

### **2.3.1. - Compte administratif «Commune »**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2006 de la Commune sont les suivants :

<b>SECTION</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>Besoin de Financement</b>
Fonctionnement	1 006 696,74 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)		511 258,64 €

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves (*compte 1 068*) partiellement ou en totalité. A savoir, que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Seul le surplus éventuel peut être maintenu en fonctionnement.

La Commission « Finances » propose à l'assemblée d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2006 du compte administratif « Commune » à la section Recettes d'Investissement compte 1068 du budget primitif 2006.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

✓ **d'affecter** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2006 soit **1 006 696,74 €** en réserves au compte 1068 « Excédents d'Investissement capitalisés » en section d'investissement du budget primitif 2007 « Commune ».

### **2.3.2. Budget « EAU » - Compte administratif 2006**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2006 Eau se présentent comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>Besoin de financement</b>
Exploitation	42 923,40 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)	53,60 €	

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

✓ **d'affecter** la totalité du résultat d'exploitation du compte administratif 2006 soit **42.923,40 €** au compte 002, section d'exploitation du budget primitif 2007 « Eau ».

**2.3.3. -Budget « Assainissement » - Compte administratif 2006**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2006 « Assainissement » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Exploitation	59 142,45 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)	76 038,04 €	

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

✓ *d'affecter* la totalité du résultat d'exploitation du compte administratif 2006 soit **59.142,45 €** au compte 1068, en réserve de la section d'Investissement du budget primitif 2007 « Assainissement ».

**2.3.4. -Budget « Lotissement communal de Loc Amand » - Compte administratif 2006**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2006 « Lotissement communal de Loc Amand » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Exploitation	0 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)	2 749,39 €	

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

✓ *de reporter* automatiquement le solde d'exécution de la section d'Investissement du compte administratif 2006 soit **2 749,39 €** au compte 001, de la section d'Investissement du budget primitif 2007 « Lotissement communal de Loc Amand ».

**2.3.5. -Budget « SPANC » - Compte administratif 2006**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2006 « SPANC » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Exploitation	82.68 €	

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

✓ *de reporter* la totalité de l'excédent d'Exploitation du compte administratif 2006 soit 82,68 € au compte 002, de la section d'Exploitation du budget primitif 2007 « SPANC ».

#### **2.4. – Budget Eau – Refinancement de la dette**

Le Maire expose :

La Commission Finances propose de refinancer la dette du budget « EAU » et de retenir l'offre présentée par Dexia Crédit Local.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités de refinancement de Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### ***DECIDE***

##### **Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

La commune de La Forêt Fouesnant contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé EXPERTYS d'un montant maximum de 517 693,00 EUR pour refinancer le contrat n° MON234785EUR001.

L'Emprunteur est redevable au titre du contrat susvisé des ICNE dont le montant dû au 01/05/2007 sera fourni ultérieurement.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Date d'effet du réaménagement : 01/05/2007

Durée maximum : 23 ans et 6 mois

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle

Première échéance : 01/11/2007

Mode d'amortissement : amortissement progressif

##### Conditions de Remboursement Anticipé :

- du 01/05/2007 au 01/11/2025 : non autorisé, sauf meilleur accord des parties
- du 01/11/2025 au 01/11/2030 : possible moyennant un préavis de 35 jours et sans indemnité

##### ***1<sup>ère</sup> phase d'amortissement de 18 ans et 6 mois***

Taux d'intérêt : Taux fixe maximum de 6,10% - 5 \* (CMS EUR 10 ans post fixé - CMS EUR 2 ans post fixé), avec un taux de 3,00% pour la première échéance.

##### ***2<sup>ème</sup> phase d'amortissement***

Taux d'intérêt : EURIBOR préfixé majoré d'une marge de 0,05%

Commission d'engagement due au titre du prêt : 0,10 % du montant emprunté

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M. Raymond PERES, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations prévues au contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**2.5. - Fiscalité Directe Locale**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année 2007 les taux des trois taxes directes locales comme suit :**

-	Taxe d'habitation	Taux 2007	14,70	%
-	Taxe sur le foncier bâti	«	17,19	%
-	Taxe sur le foncier non bâti	«	53,22	%

**2.6. - Budgets Primitifs 2007****2.6.1 - Commune**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2007 de la « Commune », au niveau du chapitre**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 2 563 902 €

Recettes 2 563 902 €

**Section d'Investissement**

Dépenses 2 011 558 €

Recettes 2 011 558 €

**2.6.2. - Eau**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif 2007 de « l'Eau », au niveau du chapitre**

**Section d'Exploitation**

Dépenses 163 580 €

Recettes 163 580 €

**Section d'Investissement**

Dépenses 538 632 €

Recettes 538 632 €

**2.6.3. - Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2007 de «l'Assainissement », au niveau du chapitre

**Section d'Exploitation**

Dépenses	313 778 €
----------	-----------

Recettes	313 778 €
----------	-----------

**Section Investissement**

Dépenses	449 958 €
----------	-----------

Recettes	449 958 €
----------	-----------

**2.6.4. – Lotissement communal de Loc Amand – Kerampennec Uhel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2007 du Lotissement communal de Loc Amand – Kerampennec Uhel , au niveau du chapitre

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	2 749 €
----------	---------

Recettes	2 749 €
----------	---------

**Section d'Investissement**

Dépenses	2 749 €
----------	---------

Recettes	2 749 €
----------	---------

**2.6.5. - SPANC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, dix neuf pour, une abstention, vote en équilibre la section d'exploitation du budget primitif 2007 de «SPANC », au niveau du chapitre

**Section d'Exploitation**

Dépenses	26 682 €
----------	----------

Recettes	26 682 €
----------	----------

**2.7. – Tarifs Centre de Loisirs et Camps ETE 2007****2.7.1. – Centre de Loisirs été 2007 - Tarification**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- fixe** les tarifs 2007 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>Tarif unique</b>
Inscription à la semaine	12,00 € / jour	11,00 € / jour	
Fréquentation occasionnelle	14,00 € / jour	13,00 € / jour	
Enfant non domicilié sur la Commune et non scolarisé			17,00 € / jour

Le Maire rappelle qu'à ces montants, seront déduits les bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles en bénéficiant ainsi que les bons de plein air instaurés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour les familles qui en feront la demande et rempliront les conditions d'attribution (*critères de ressources et de fréquentation*).

**2.7.2. – Camp à ARREAU en partenariat avec l'association « Chêne et Roc »**

Le Maire expose :

Comme l'an passé, il est proposé de coopérer avec l'association « Chêne et Roc » pour organiser un camp à ARREAU dans les Hautes Pyrénées.

Deux périodes sont proposées du 14 au 28 juillet 2007 et du 29 juillet au 12 août 2007.

**Effectif : 20 enfants** (*à répartir sur Juillet et Août*)

Age : 7 – 13 ans ou 14 – 17 ans

Coût du séjour : 556 € 577 €

Activités : randonnée découverte, escalade, camping en Espagne, canyoning

<b>Catégorie</b>	<b>Participation Communale 1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>Participation Communale 2<sup>ème</sup> enfant</b>
Enfant	256 €	276 €
Adolescent	277 €	297 €

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **approuve** la proposition de séjour à ARREAU l'été prochain,

✓ **fixe** la tarification 2007 comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Participation Communale 1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>Participation Communale 2<sup>ème</sup> enfant</b>
Enfant	256 €	276 €
Adolescent	277 €	297 €

Le Maire rappelle qu'à ces montants, seront déduits les bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles en bénéficiant ainsi que les bons de plein air instaurés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour les familles qui en feront la demande et rempliront les conditions d'attribution (*critères de ressources*).

## **2.8. – Subventions scolaires**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les subventions suivantes :**

<b>LISTE DES ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTE</b>
<b><u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u></b>	
<b><u>Etablissements Scolaires</u></b>	
* Maison Familiale Rurale Coulans s/ Gée	23 €
* AEP Skol Diwan Kemper	23 €
* AFOBAT 29	23 €
* CCI Brest (IFAC)	23 €
<b>Total associations extérieures</b>	<b>92 €</b>

## **III – FONCIER**

### **3.1. – Etude de faisabilité de la ZAC de Pontérec**

Le Maire expose :

Par délibérations du 4 février 2005 puis du 15 mars 2005, le Conseil Municipal a lancé une étude de faisabilité d'un projet de ZAC au lieu dit Pontérec.

Cette étude confiée à l'OPAC Quimper Cornouaille par convention du 18 avril 2005 est aujourd'hui terminée.

Le projet concerne l'aménagement d'un secteur classé en zone 2NAH au Plan d'Occupation des Sols d'une superficie de 6 hectares et la faisabilité d'une extension sur la zone NC située au Nord du même secteur d'environ 4 hectares.

Cette opération située en bordure de la RD 44 a nécessité en concertation avec le Département l'étude d'un giratoire sur la RD 44 de façon à permettre un accès unique et sécurisé à cette future zone d'aménagement. Le Département a donné son accord sur sa création et son positionnement. Des missions techniques ont été menées, confiées à des intervenants extérieurs (*études acoustique, floristique, géotechnique*).

L'esquisse d'aménagement prévoit au Nord de la zone la construction de lots libres, un programme locatif et en location accession, une opération d'habitat pour les personnes âgées et le long de la RD 44, la possibilité d'implanter des commerces.

Sur ce parti d'aménagement, l'OPAC a établi le bilan prévisionnel de l'opération qui s'avère largement déficitaire de **1 011 536 €** toutes taxes comprises.

Le déséquilibre de cette opération porte essentiellement sur l'impact du foncier (40 % du coût global). La négociation n'a pu aboutir à établir un prix acceptable pour permettre la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, des contraintes lourdes de voirie telle que la réalisation d'un giratoire sur la RD 44 imposée par la configuration des lieux grèvent le bilan de l'opération.

**Le coût de cette étude de faisabilité pour la Collectivité s'élève à environ 42 000 €. Il est précisé que les études techniques réalisées dans le cadre de cette opération restent acquises.**

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ *prend acte* du résultat de l'étude de faisabilité du projet de ZAC au lieu dit Pontérec,
- ✓ *ne donne pas suite* à l'opération d'aménagement présentée, largement déficitaire,
- ✓ *précise* que les crédits nécessaires au règlement de l'étude sont bien inscrits au budget primitif 2007.

### **3.2. – Acquisitions de terrains**

#### **3.2.1. – Cessions gratuites au profit de la Commune**

Le Maire expose :

A l'occasion de mutations en cours et à la demande des intéressés, il y a lieu de régulariser à titre de cessions gratuites au profit de la Commune des parcelles incorporées de fait à la voirie communale

#### ***Secteur de KERORAN***

<b>Section</b>	<b>Cession gratuite à la Commune</b>	<b>Superficie</b>	<b>Propriétaires</b>
B	545	96 m <sup>2</sup>	HILY Françoise
B	546	82 m <sup>2</sup>	1/3 indivis : HILY Françoise HILY Anne-Yvonne M. et Mme GARIN Daniel
B	547	105 m <sup>2</sup>	M. et Mme GARIN Daniel

#### ***Secteur de La Grande Halte***

<b>Section</b>	<b>Cession gratuite à la Commune</b>	<b>Superficie</b>	<b>Propriétaires</b>
A	460	288 m <sup>2</sup>	Consorts LOC'H (Héritiers de Mme Alice SEHEDIC)

***Route de la Plage***

<b>Section</b>	<b>Cession gratuite à la Commune</b>	<b>Superficie</b>	<b>Propriétaires</b>
E	967	31 m <sup>2</sup>	M. et Mme GUIAS Jacques

Les actes de cessions seront rédigés par les notaires chargés des ventes

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **donne** son accord pour la régularisation à titre de cessions gratuites au profit de la Commune des parcelles susvisées, toutes incorporées de fait dans la voirie communale,
- ✓ **autorise** le Maire à signer les actes notariés à intervenir.

**3.2.2. – Droit de Prémption Urbain – Parcelle G n° 91 à Menez Bonidou**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une parcelle cadastrée G n° 91 d'une superficie de 2 025 m<sup>2</sup> située au lieu dit Menez Bonidou est en vente au prix de 3 050 € suivant la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 25 janvier 2007.

Le Commune envisage à moyen terme de réaliser l'assainissement collectif du secteur Menez Bonidou / Le Raker. Dans la perspective de ses travaux, compte tenu de la situation de cette parcelle en limite de la Commune de Fouesnant, il serait opportun pour la Commune d'acquérir ce terrain en vente.

Après avis favorable de la Commission Municipale d'Urbanisme et en vertu de la délibération en date du 30 mars 2001 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines, par courrier du 9 février 2007, le Maire a fait valoir le droit de prémption de cette parcelle.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, quinze pour, une contre, quatre abstentions,**

- ✓ **approuve** la décision d'acquérir la parcelle cadastrée G n° 91 au prix de 3 050 € au motif de l'intérêt général justifié par le projet à moyen terme de réaliser l'assainissement collectif dans ce secteur de Menez Bonidou et le Raker,
- ✓ **donne toute délégation utile** au Maire pour mener à bien ce dossier et notamment **consulter le service des Domaines** et **signer l'acte notarié** et tout document connexe.

**3.3. – Lotissement communal de Kérampennec Uhel**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 juillet 2006 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'aménagement du lotissement de Kérampennec Uhel (*12 lots à bâtir*) sur la parcelle communale D 1453 d'une contenance de 15 000 m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'œuvre de cette opération en cours est assurée par :

✓ Monsieur MARCOU, architecte urbaniste, pour la partie conception et montage du dossier d'autorisation de lotir.

✓ Les services de l'Équipement, subdivision de Quimper, pour la partie technique du dossier (*études et réalisation des travaux de voirie et de réseaux*).

Un accord est intervenu avec le lotisseur qui va réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche de Kérampenec afin de permettre la jonction du lotissement communal avec la voirie de son lotissement. Il sera fait cession gratuite de cette portion de terrain à la Commune.

Il est rappelé que trois lots déboucheront sur le chemin de Karn Forst à Loc Amand et neuf sur la voie communale n° 1 au lieu dit le Cranic avec passage dans le lotissement privé de Kérampenec 2<sup>ème</sup> tranche.

La procédure d'aménagement se poursuit avec le dépôt du permis de lotir lequel est actuellement en instruction. En concomitance, sera lancé courant avril / mai la consultation publique d'entreprises en vue de réaliser la voirie et les réseaux internes du lotissement.

Une fois le coût de l'opération déterminée, il conviendra de charger la Commission Finances d'établir le prix de vente des lots et de consulter le services des Domaines pour avis avant validation des propositions par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, dans le cas présent, le régime fiscal serait l'application des droits de mutation à titre onéreux sur les cessions de terrains aménagés.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **donne toute délégation utile** au Maire pour mener à bien cette opération de lotissement

- **signer** le permis de lotir,
- **lancer la procédure de consultation** des entreprises suivant la réglementation du Code des Marchés Publics (*marché négocié*), **signer le marché** des travaux à intervenir et si besoin les avenants dans le respect des règles en vigueur,

✓ **précise** que cette opération sera individualisée dans un budget annexe et qu'il sera fait application du régime de droit commun en ce qui concerne la fiscalité immobilière,

✓ **prend acte** de la cession gratuite au profit de la Commune d'une portion de terrain dans le lotissement privé de Kérampenec 2 permettant le passage pour neuf lots du lotissement communal et **autorise le Maire à signer** l'acte notarié à intervenir,

✓ **s'engage à inscrire** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2007.

## **IV – QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES**

### **4.1. – Cyber-Espace**

La Région lance un appel à projets auprès des Cybercommunes.

La Commune est intéressée par cette opération. L'aide financière du Conseil régional nous permettrait en effet de développer notre politique d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication conduite déjà depuis 8 ans sur notre Commune.

De nombreux acteurs locaux se sont appropriés l'espace multimédia : les habitants, les écoles, les associations et les acteurs économiques.

Les technologies évoluant, les machines deviennent obsolètes. Ce projet permettrait d'améliorer le service et de développer notre espace numérique. Il serait envisagé l'acquisition de huit postes multimédia et un poste IMAC pour un montant global de 8607,56 € hors taxes.

La Région apporterait sa contribution à hauteur de 50 %.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ *approuve* le projet de modernisation et de développement du Cyber Espace tel que présenté,
- ✓ *sollicite* l'aide financière de la Région au titre du programme régional cybercommunes à hauteur de 50 % du coût du projet,
- ✓ *s'engage* à inscrire les crédits nécessaires au budget 2007.

### **4.2. – Recherche en eau souterraine**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 18/05/2006 une mission de maîtrise d'œuvre complète a été confiée à la DDE, service Eau et Assainissement pour un montant d'honoraires de 3 580 € hors taxes.

Cette étude comporte deux phases :

1<sup>ère</sup> phase : étude de faisabilité – sondages et essais de pompage

2<sup>ème</sup> phase : mise en place des périmètres de protection et demande d'autorisation relative à l'exploitation de la ressource.

Cette étude peut bénéficier de l'aide financière de :

- ✓ la Région (*actuellement taux 10 %*)
- ✓ le Département (*taux jusqu'en 2005, 35 %. Pour 2006 de nouveaux critères doivent être définis, pas de versement avant 2008/2009*)
- ✓ l'Agence de l'Eau (*actuellement 20 %*)

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ *sollicite* les aides financières de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'étude de recherche en eau souterraine

**4.3. Comptages routiers Rue Neuve / RD 44 - Information**

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la DDE a réalisé des comptages sur la rue Neuve entre le 19 et 27 /02/07.

Il ressort d'une première analyse le constat suivant :

- ✓ Poids lourds : réduction de véhicules de l'ordre de 20 %
- ✓ Vitesse : diminution globale de l'ordre de 10 km/h

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23 heures 15

\*\*\*\*\*

Le Maire,

Raymond PERES.